

HONORAIRES (Novembre 2020)

Immobilier résidentiel (Honoraires en TTC)

Vente	:	A la charge de l'acquéreur Mandat EXCLUSIF : 3% du prix de vente (min : 8 000 Euros TTC) Mandat SIMPLE : 5% du prix de vente (min : 10 000 Euros TTC)
Location	:	A la charge du bailleur : 8% du loyer annuel charges comprises A la charge du locataire : <i>Pour un bail habitation principale loi 89 :</i> . 12€/m2 ou 10€/m2 ou 8€/m2 selon la zone (visite + dossier + contrat de location) . 3€/m2 pour l'état des lieux d'entrée <i>Pour tous les autres baux :</i> . 8% du loyer annuel charges comprises . Frais de rédaction d'acte : 600 Euros
Recherche acquisition	:	A la charge de l'acquéreur - Mandat EXCLUSIF seulement 3% du prix de vente (min : 8 000 Euros TTC) + 20% du prix négocié,
Recherche location	:	A la charge du locataire - Mandat EXCLUSIF seulement 8,5% du loyer annuel ch comprises et hors franchise (min : 1 800 Euros TTC)
Gestion locative	:	A la charge du bailleur 5% sans aide à la déclaration des revenus fonciers 6% avec aide à la déclaration des revenus fonciers Assurance Loyers Impayés : 3,5% des loyers charges comprises
Prestations	:	100 Euros l'heure

Immobilier professionnel (Honoraires en HT)

Vente	:	A la charge de l'acquéreur : 5% du prix de vente (min : 10 000 Euros HT)
Location	:	A la charge du bailleur : 5% du loyer triennal hors franchise A la charge du locataire : 5% du loyer triennal hors franchise A la charge du locataire : 5% des provisions/ch si surface <= 100 m2
Recherche acquisition	:	A la charge de l'acquéreur - Mandat EXCLUSIF seulement 4% du prix de vente (min : 8 000 Euros HT) + 20% du prix négocié,
Recherche location	:	A la charge du locataire - Mandat EXCLUSIF seulement 15% du loyer annuel hors franchise (min : 1 800 Euros HT)
Gestion locative *	:	A la charge du bailleur Terme trimestriel 4,17% sans aide à la déclaration des revenus fonciers 5% avec aide à la déclaration des revenus fonciers Terme mensuel 5% sans aide à la déclaration des revenus fonciers 6% avec aide à la déclaration des revenus fonciers A la charge du locataire Frais de relance RAR : 16,67 Euros puis 25 Euros puis 40 Euros Refus prélèvement : 25 Euros
Prestations	:	100 Euros

*: Honoraires sur mesure possibles en fonction des prestations demandées

Les honoraires de vente, de location et de recherche sont dus uniquement en cas de succès et sont payables en une seule fois, lors de l'établissement du contrat relatif à la transaction.

Dans le cadre d'une recherche, les honoraires sont dus en totalité que le bien soit proposé par un propriétaire ou une agence, et ne se substituent pas aux honoraires de location ou de vente d'une agence, qui seront dus en supplément.